

Compte rendu de la réunion du 19 mai 2015

Thème du jour : réunion avec les associations : l'Humain d'Abord Durance Trévaresse, Collectif de l'Eau de Mérindol, l'Étang Nouveau, afin d'examiner l'intérêt de co-organiser une réunion publique sur le thème de la gestion de l'eau.

Participants : 13 personnes présentes

Rappel du contexte :

Lors de notre dernière réunion l'association l'Humain d'Abord nous avait contactés pour nous proposer de nous associer à une réunion publique qu'ils organisaient le 22 mai à Mallemort sur le thème de la gestion de l'eau (voir compte rendu du 21 avril 2015). Les modalités d'organisation étant déjà fixées par avance (date, sujet, film, intervenants,...), nous avons dans un premier temps décliné cette proposition (après consultation par internet).

L'indisponibilité de la salle Dany à la date initialement prévue a remis en cause les conditions d'organisation de la réunion publique. Claire de « l'Humain d'Abord » nous a alors proposé de nous rencontrer à nouveau avec d'autres associations pour éventuellement co-organiser cette manifestation et en redéfinir en commun les objectifs et les modalités.

Gestion de l'eau : Des problématiques différentes suivant les communes

Mallemort : Le constat est que le prix de l'eau a fortement augmenté depuis que la régie municipale a été abandonnée au profit d'une gestion par Agglopoles Provence. Le montage contractuel n'est pas très clair.

Factures à l'appui, Thierry indique que pour ce qui le concerne le prix de l'eau a été multiplié par 2.5 entre 2007 et 2014. Même s'il s'agit de gérer l'eau de façon solidaire entre toutes les communes, il convient de s'assurer que cette augmentation est réellement justifiée. Malheureusement le rapport annuel sur le prix de l'eau n'est pas consultable à la mairie de Mallemort, ils ne le retrouvent pas !!! Si une réunion publique était organisée sur ce thème il faudrait que des responsables d'Agglopoles et de la Mairie viennent nous expliquer comment est calculé le prix de l'eau.

Nous nous interrogeons sur l'intérêt pour les Mallemortais de revenir à un mode de gestion en régie communale comme cela est de plus en plus le cas dans d'autres communes. D'après l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement le prix moyen de l'eau gérée en délégation est supérieur de 15% au prix de l'eau gérée en régie.

Mérindol (Collectif de l'Eau) : Jean et Raymond expliquent qu'à Mérindol l'eau est une des plus chères de France (5.75€/m³ alors qu'en France le prix moyen en régie est de 3.52€ *source : observatoire national des services d'eau et d'assainissement*). L'eau est gérée en régie par un SIVOM regroupant 21 communes du sud Vaucluse. Il y a manifestement des problèmes de compétence puisqu'à l'origine il y avait 4 points de prélèvement et qu'un seul forage est désormais utilisable. Au final l'eau fournie est de qualité médiocre (forage dans une nappe en lien direct avec la Durance), très chère, avec des risques de pénurie. 700 signatures ont été recueillies à Mérindol par le collectif de l'eau pour protester contre cette situation. Malgré cela les 21 municipalités concernées (de tous bords politiques) se satisfont de ce fonctionnement, le seul élu qui a essayé de traiter le sujet a été mis sur la touche par ses petits camarades... La gestion en régie n'est malheureusement pas une garantie de qualité du service rendu. Jean estime que les citoyens doivent se réapproprier directement la gestion de l'eau sans passer par les municipalités (qu'il s'agisse de régie ou de délégation)

Alleins (l'Étang Nouveau): Pierre explique qu'il y a un grave problème de qualité de l'eau à Alleins. Le forage qui était utilisé pour alimenter la commune est pollué par un pesticide interdit depuis 2003. Les taux auraient parfois dépassé de 6 fois la limite réglementaire. Un nouveau forage a été réalisé qui descend à 150m afin de trouver une eau de bonne qualité, mais on puise dans des réserves fossiles située en-dessous du niveau de la mer, ceci ne pourra pas durer éternellement...

Quelques réflexions

Je tente ici de retranscrire diverses réflexions échangées au cours de la réunion.

Pierre (l'Étang Nouveau) : la défense de l'eau et de la forêt sont les premières priorités afin de sauvegarder l'environnement pour les générations à venir. Voir les films « l'eau vive » et « nos enfants nous accuseront ». Sur les conseils de Claire voir également: "water makes money", "la vague citoyenne", "villes en eaux troubles".

Hervé (La Parole aux Citoyens): Aujourd'hui nous déléguons tout (à des élus ou en payant) et nous ne maîtrisons/contrôlons plus rien. Il faut que les citoyens se réapproprient la maîtrise de ce qui nous est collectivement nécessaire. L'eau n'est qu'un exemple.

Thierry (La Parole aux Citoyens): qu'il s'agisse de gestion/délégation de services publics, d'urbanisme ou de bien d'autres sujets, les maires et les administrations sont soumis à des pressions permanentes d'intérêts particuliers d'ordre économique et financier. Même avec la meilleure volonté du monde il est extrêmement difficile d'y résister. Inversement les habitants ne sont jamais consultés et ont très peu de moyens pour faire valoir leur avis. Ils ne sont jamais partie prenante de décisions qui pourtant les concernent au premier chef. En conséquence il ne faut pas hésiter à se mobiliser pour défendre l'intérêt collectif contre les intérêts particuliers et faire contrepoids aux lobbies de toutes natures.

Jean et Raymond (Collectif de l'Eau de Mérindol) sont opposés à titre personnel à tout ce qui pourrait apparaître comme un parrainage politique : à Mérindol les usagers concernés sont de toutes opinions et si on veut que l'action du collectif rassemble un maximum de monde il faut que celui-ci soit tout à fait indépendant des groupes politiques

Thierry (La Parole aux Citoyens) rejoint Jean et Raymond : un mouvement citoyen cherche à faire émerger des convergences préexistantes dans la société civile vers un intérêt collectif le plus large possible. La recherche de ce dénominateur commun implique une grande neutralité vis-à-vis des opinions politiques de chacun et bien évidemment une stricte indépendance vis-à-vis des lobbies ou autres intérêts particuliers.

- Un parti ou un groupe politique s'adresse à la population (aux électeurs). Il s'agit de diffuser le plus largement possible dans l'opinion publique les idées et propositions développées au sein du parti et d'y faire adhérer le maximum de monde. Le but ultime est l'accession au pouvoir au travers du processus électoral.

La démarche est du type top-down : les propositions sont préparées par une minorité et diffusées le plus largement possible dans la société.

- Un mouvement citoyen s'adresse aux décideurs en place (élus, administrations, institutions,...). Il ne s'agit nullement de prendre le pouvoir mais simplement de faire remonter et prévaloir l'intérêt collectif, tel qu'il est perçu par les « simples citoyens » au sein de la société civile. L'objectif est de faire prendre en compte les avis et si nécessaire les revendications des habitants/usagers/administrés qui ne sont jamais consultés.... Cet objectif se conçoit quel que soit le pouvoir politique en place. Ainsi un « vrai » mouvement citoyen doit par principe être ouvert à tous et rigoureusement indépendant de tout enjeu électoral ou partisan.

La démarche est du type bottom-up : les propositions émergent par la base et ont d'autant plus de poids qu'elles font l'objet d'un large consensus.

Thierry : Les intercommunalités posent un problème de contrôle démocratique (exemple : SIVOM Sud Vaucluse). Nous nous interrogeons sur le mandat de nos représentants : votent-ils en leur nom selon leur inspiration ? Ont-ils des consignes débattues par le conseil municipal ? En fait les intercommunalités sont des instances au sein desquelles les maires « s'arrangent entre eux ».

Exemple Agglopolé Provence :

- les maires se sont voté une réduction du prix de l'eau consommées par les services municipaux. Ce faisant, ils n'augmentent pas les impôts de leurs communes mais transfèrent une part du coût de fonctionnement de la commune vers les usagers.
- Même remarque pour le vote d'une augmentation de la part Agglopolé des impôts locaux. Cette augmentation sera intégralement reversée aux communes et les maires pourront en faire ce qu'ils veulent (sans consulter les contribuables). Les maires s'enorgueillissent de ne pas augmenter la part communales des impôts locaux mais n'hésitent pas à voter une augmentation de la part de l'intercommunalité. Ça c'est de la bonne gestion !

Pierre : si les municipalités ou le SIVOM ne veulent rien entendre il ne faut pas hésiter à s'adresser au préfet, particulièrement s'il y a des problèmes de santé publique ou de sécurité de l'approvisionnement.

Hervé : suggère d'envisager des solutions du type Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif.

Voir : <http://www.les-scic.coop/sites/fr/les-scic/les-scic/qu-est-ce-qu-une-scic.html>

Quelques points de droit :

Au moins 3 articles du Code Général des Collectivités Territoriales concernent le droit de regard des usagers sur la gestion des services public :

- [L1411-3](#): Les communes de plus de 3500 habitants mettent à la disposition du public les documents relatifs à l'exploitation des services publics
- [L2224-5](#): Un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau, destiné à l'information des usagers, est présenté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice. A la mairie de Mallemort il ne nous a pas été possible de consulter ce rapport qui semble avoir été égaré...
- [L1413-1](#): Les EPCI de + 50000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services qu'ils confient en délégation ou qu'ils assurent en régie avec autonomie financière.

Quelle suite à cette réunion ?

- Jean-Pierre propose d'autres rencontres de ce type afin de partager nos problématiques, partager nos approches et mettre en commun nos compétences sur différents sujets
- Les associations concernées Collectif de l'Eau, l'Étang Nouveau, La Parole aux Citoyens, doivent consulter leurs adhérents sur l'opportunité de co-organiser une réunion publique commune sur le thème de la gestion de l'eau

Quelques liens utiles

[Rapport 2013 sur le prix de l'eau Agglopolé Provence](#) (consultable sur le site internet de la mairie de Sénas ...au cas où la mairie de votre commune l'ait égarée !)

<http://www.services.eaufrance.fr/observatoire> : observatoire national de l'eau

[Société des eaux de Marseille](#) : le prix de l'eau dans les Bouches du Rhône

<http://www.arc-eau.org/> : un exemple d'association de vigilance sur le service public de l'eau. Un exemple qui pourrait inspirer...

[Rapport de la cours des comptes sur la gestion directe de l'eau](#)